

Tout savoir
SUR...

LE COMPTE EPARGNE EXPONANCE (5 ANS)

L'épargne dont le taux
grandit avec le temps.

Qu'est-ce que le compte épargne Exponance ?

- C'est un compte à terme, c'est-à-dire un placement dont la durée et la rémunération sont fixées à la souscription.
- Le taux de rémunération augmente tous les 6 mois, selon un barème préfixé.
- Votre capital est garanti pendant toute la durée du placement, sans risque ni frais.

Que permet-il ?

Le compte épargne Exponance vous permet de valoriser un capital sur la durée, en toute sécurité. Vous bénéficiez d'une rémunération attractive pour préparer vos projets à moyen ou long terme.

Comment fonctionne-t-il ?

- Ce placement s'ouvre avec un versement unique de 7 500€ minimum. Les versements complémentaires sont impossibles.
- Les intérêts sont calculés sur le nombre exact de jours du placement.
- À l'échéance, le capital et les intérêts sont automatiquement versés sur votre compte bancaire.

Quels sont ses atouts ?

- **La sécurité** : le capital et les taux progressifs par paliers semestriels sont fixes et garantis dès la souscription, pour toute la durée du placement.
- **La rémunération** : elle est acquise pour chaque semestre écoulé. Plus vous épargnez longtemps, plus le taux de rémunération est élevé, récompensant ainsi votre fidélité.
- **La disponibilité** : le remboursement total est possible à tout moment. Le retrait anticipé est assorti d'une rémunération minorée.
En cas de sortie avant 1 mois, le capital est remboursé.

Quel en est le coût ?

- Aucuns frais de souscription, ni de gestion.
- En cas de remboursement anticipé, aucuns frais de rupture mais la rémunération est minorée conformément au barème prévu dès la souscription.

Vos questions/nos réponses

Quand sont versés les intérêts ?

Les intérêts sont versés :

- soit à l'échéance (5 ans),
- soit au moment du remboursement anticipé, s'il intervient plus d'un mois après la souscription, et en tenant compte de la minoration contractuelle de la rémunération.

Dans les deux cas, ils sont calculés sur le nombre de jours réels de la durée de détention.

LE COMPTE EPARGNE EXPONANCE (5 ANS)

Quelle est la fiscalité du compte épargne Exponance ?

Les intérêts du compte épargne Exponance sont imposables. Ils sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Un prélèvement de 24 % à titre d'acompte est obligatoirement perçu lors du versement des intérêts et donne droit à un crédit d'impôt imputable sur l'impôt sur le revenu. Il est toutefois possible d'opter pour une dispense d'acompte sous certaines conditions de revenus. Dans ce cas, une attestation sur l'honneur doit être complétée et signée. Les prélèvements sociaux de 15,5 % sont également retenus à la source lors du versement des intérêts.

Quelles sont les pénalités en cas de sortie anticipée ?

En cas de remboursement anticipé :

- au cours du 1^{er} mois : pas de frais de sortie mais aucun intérêt servi (disposition réglementaire),
- au cours du 1^{er} semestre : décote de 0,10 % par rapport au taux contractuel,
- à partir du 2^e semestre : application du Taux Nominal Annuel Brut du semestre précédant la sortie (les taux des semestres antérieurs restent acquis).

Grille de rémunération à partir du 01/09/2016

Compte Épargne Exponance	Taux pendant la période
	5 ans
TRAAB	0,35 %
TRAAN ^(*)	0,21 %
TNAB semestre 1	0,10 %
TNAB semestre 2	0,15 %
TNAB semestre 3	0,20 %
TNAB semestre 4	0,25 %
TNAB semestre 5	0,30 %
TNAB semestre 6	0,35 %
TNAB semestre 7	0,40 %
TNAB semestre 8	0,50 %
TNAB semestre 9	0,60 %
TNAB semestre 10	0,70 %

Compte Épargne Exponance	Intérêts versés à terme pour 10 000 EUR placés
	5 ans
Intérêts bruts (TRAAB)	177,50 €
Intérêts nets (TRAAN) ^(*)	107,39 €

TRAAB : Taux de Rendement Actuel Annuel Brut du placement

TRAAN : Taux de Rendement Actuel Annuel Net du placement

TNAB : Taux Nominal Annuel Net

* après prélèvement obligatoire de 24 % + prélèvements sociaux de 15,5 %.